

# EB Target Volatility 4

Ce fonds d'investissement interne de la branche 23 est commercialisé par Allianz Benelux SA en assurances de groupe. Vos versements sont convertis en unités du fonds et sont affectées au contrat.

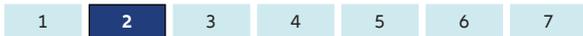
## POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

Les avoirs du fonds d'investissement interne sont investis à 100% dans le compartiment **Allianz Strategy 15** de la Société d'Investissement à Capital Variable (SICAV) de droit luxembourgeois **Allianz European Pension Investments**.

Le compartiment investit à des degrés variables sur le marché des actions internationales ainsi que sur le marché des euro-obligations. Dans le cadre d'une approche quantitative, les gestionnaires réduisent l'exposition aux actions lorsque le marché subit de fortes fluctuations (volatilité élevée) et la relèvent en période de faible volatilité. Globalement, le compartiment vise une performance comparable au rendement d'un portefeuille mixte composé à 15% d'actions internationales et à 85% d'euro-obligations à échéance moyenne.

## INDICATEUR SYNTHÉTIQUE DE RISQUE (ISR)

Faible risque
Risque élevé  
 Rendement potentiellement plus faible
 Rendement potentiellement plus élevé



## PÉRIODE DE DÉTENTION RECOMMANDÉE

3 ans

## Date de Création

15/12/2015

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce fonds par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer. Le compartiment investit sur les marchés financiers et utilise des techniques et des instruments qui sont sujets à des variations, ce qui peut engendrer des gains ou des pertes.

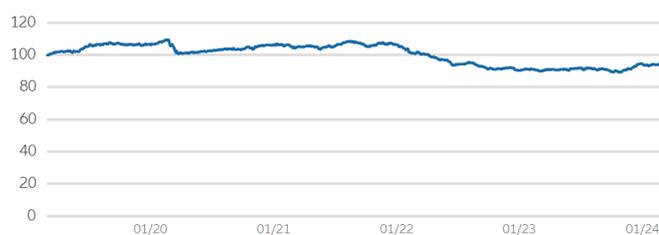
La composante actions du compartiment implique des moins-values potentielles. La fluctuation des taux d'intérêt peut également générer des moins-values sur les obligations en cas d'augmentation des taux.

## PERFORMANCE

29/02/2024	Depuis 31/12	1 mois	3 mois	6 mois	1 an	3 ans	3 ans p.a.	5 ans	5 ans p.a.	2019	2020	2021	2022	2023	VNI*
Fonds	-0,32 %	-0,23 %	2,25 %	2,86 %	4,51 %	-9,72 %	-3,35 %	-5,85 %	-1,20 %	7,73 %	-0,25 %	0,28 %	-15,12 %	4,49 %	96,30

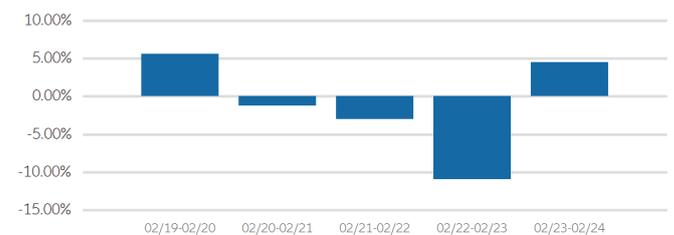
\*valeur nette d'inventaire par unité

EVOLUTION VNI SUR 5 ANS<sup>1</sup>



— Fonds valeur de base 100

PERFORMANCE ANNUELLE(%)<sup>1</sup>



■ Fonds

## MORNINGSTAR RATING™

EB Target Volatility 4



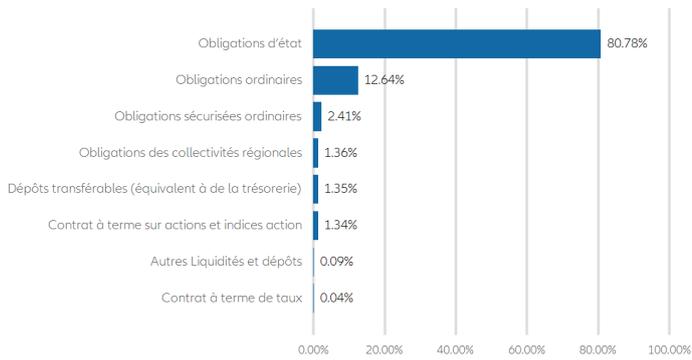
Rating sur une échelle de 1 à 5 au 29/02/2024. Morningstar évalue les fonds d'investissement sur base d'une moyenne pondérée des performances sur 3, 5 et 10 ans. Les fonds d'investissement sont ensuite classés au sein de leur catégorie Morningstar selon leur rapport risque-rendement. Les 10% des mieux classés se voient récompensés de 5 étoiles, les 10% du bas du classement reçoivent 1 étoile. Lisez également la note de bas de page « © 2023 Morningstar, Inc. » au bas de la dernière page de ce rapport.

<sup>1</sup> Les frais directement imputés au fonds sont inclus dans la valeur nette d'inventaire (VNI) ainsi que dans la performance. Ce sont des performances brutes qui ne tiennent pas compte des frais d'entrée et de sortie, ni de la taxe sur les primes calculée sur le contrat. Ces performances passées ne sont pas un indicateur fiable des résultats futurs.

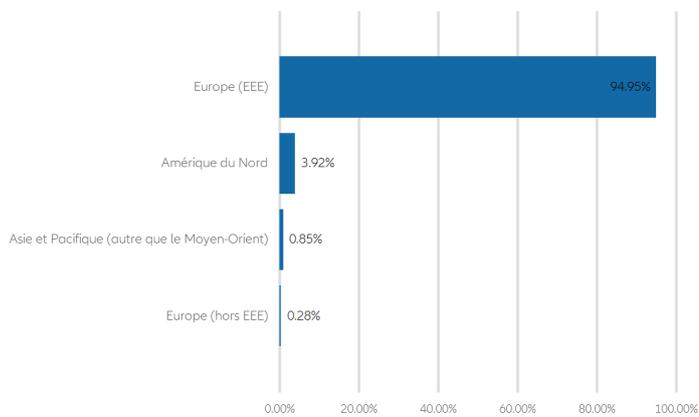
\* Ces indicateurs et autres termes financiers sont expliqués dans notre glossaire.

## STRUCTURE DU PORTEFEUILLE DU FONDS SOUS-JACENT

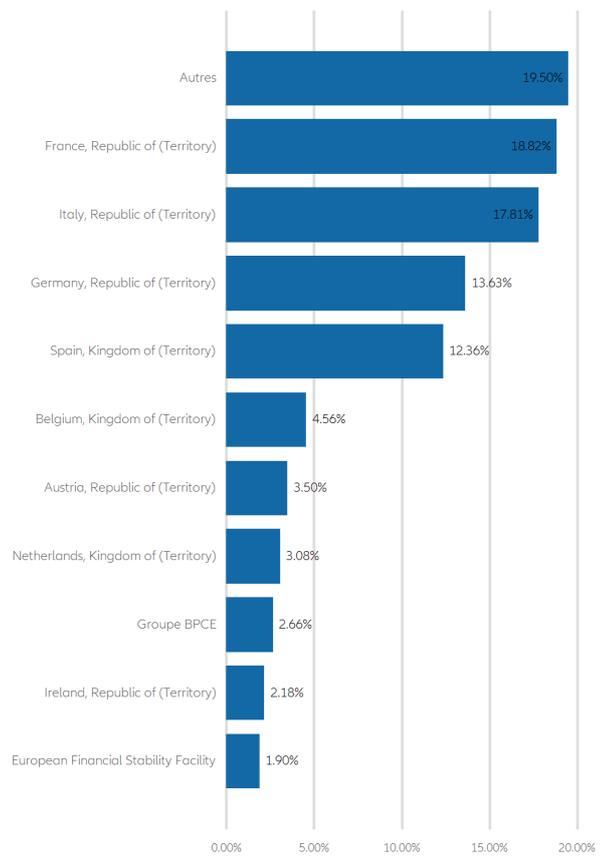
### Type de placement



### Allocation par pays



### Participations principales



## ATOUTS

- + Large diversification parmi de nombreux titres individuels.
- + Potentiel de performance important à long terme sur les actions.
- + Revenus des taux stables sur les obligations, opportunités de plus-values en cas de baisse des taux d'intérêt.

## RISQUES

- Les taux d'intérêt sont susceptibles de varier, la valeur des obligations diminue lorsque les taux augmentent.
- Possibilité de pertes en cas de volatilité (fluctuation de la valeur) élevée des actions.
- Potentiel limité du rendement de titres individuels.

## INFORMATIONS CLÉS DU FONDS SOUS-JACENT

Société de gestion	Allianz Global Investors Luxembourg S.A
Date de Création	01/10/2015

### Remarques importantes

- Les documents d'informations clés, d'informations spécifiques et précontractuelles complémentaires, les conditions générales, le règlement de gestion et le dernier rapport mensuel sont gratuitement disponibles chez votre courtier en assurances et sur [www.allianz.be](http://www.allianz.be) sous Documents. Lisez-les attentivement.
- Allianz ne garantit pas le remboursement du capital, ni la valeur et l'évolution des unités. Le risque financier est entièrement supporté par le preneur d'assurance.
- La valeur des unités peut être consultée sur [www.allianz.be](http://www.allianz.be) > liens directs > valeur d'inventaire des fonds d'investissement (Branche 23) et dans de tijd et l'Echo.
- Le droit belge est applicable et l'Etat d'origine de la compagnie d'assurances est la Belgique.
- Vous pouvez adresser toute plainte au sujet du contrat au service Gestion des plaintes d'Allianz Benelux, Boulevard du Roi Albert II 32, 1000 Bruxelles, tél. 02/214.77.36, fax 02/214.61.71, [plaintes@allianz.be](mailto:plaintes@allianz.be), [www.allianz.be](http://www.allianz.be).

Si vous n'êtes pas satisfait suite à la réponse de notre service Gestion des plaintes, vous pouvez prendre contact avec l'Ombudsman des Assurances, Square de Meeûs 35, 1000 Bruxelles, tél. 02/547.58.71, fax 02/547.59.75, [info@ombudsman-insurance.be](mailto:info@ombudsman-insurance.be), [www.ombudsman-insurance.be](http://www.ombudsman-insurance.be).

Allianz Benelux, en sa qualité d'assureur, est tenue de participer à une procédure de règlement extrajudiciaire des litiges de consommation. Le Service de l'Ombudsman des Assurances est une entité qualifiée pour rechercher une solution à un litige extrajudiciaire de consommation.

- Les informations relatives aux matières telles que le conflit d'intérêt, le signalement d'une infraction ou en matière de protection du consommateur sont disponibles gratuitement sur [www.allianz.be](http://www.allianz.be) > qui sommes-nous > Réglementation et conformité

© 2023 Morningstar, Inc. Tous droits réservés. Les informations contenues dans les présentes: (1) appartiennent à Morningstar et/ou ses fournisseurs d'informations, (2) ne peuvent être ni reproduites, ni redistribuées et (3) sont présentées sans garantie d'exactitude, d'exhaustivité ou d'actualité. Ni Morningstar ni ses fournisseurs d'informations ne pourront être tenus pour responsables de tout dommage ou perte résultant de l'utilisation de ces données. Les performances passées ne garantissent pas les résultats futurs.

Le compartiment dans lequel le fonds d'investissement interne investit, est géré par Allianz Global Investors GmbH, Luxembourg Branch, société de Gestion de Portefeuille agréée par la Bundesanstalt für Finanzdienstleistungsaufsicht. GmbH aux capitaux propres de 49.900.700 €. HRB (registre de commerce) 9340 - Frankfurt am Main. 6A, route de Trèves – L-2633 Senningerberg, Luxembourg – Tél. : +35 2 463 463 - 1. [www.allianzgi.com](http://www.allianzgi.com)